



Versement d'acompte et restitution

Par **TEX24**, le **26/02/2015** à **14:35**

je viens de recevoir une lettre AR d'un client me demandant de lui restituer l'acompte sur le devis signé.

Celui ci a demandé une pose de menuiserie.

Celle ci n'allant pas le fournisseur c'était trompé dans les mesures, j'ai donc procéder à une autre livraison avec un délai de fabrication de 6 semaine. Ce client n'étant pas satisfait du délai, il met fin à la prestation et demande la restitution est il dans son droit

j'ai donc maintenant une menuiserie sur les bras..... est je le droit de lui demandé le prix de celle ci en dommage car l'acompte versé ne couvre pas le montant d'achat de celle ci.